

CLASSEMENTS RESTRUCTURING

(JANVIER 2024 - JANVIER 2025)

La réforme des entreprises en difficulté à l'épreuve de la pratique

2024 a été marquée par une hausse importante des traitements amiables des difficultés et surtout des procédures collectives. Et 2025 s'annonce aussi soutenue pour le marché du restructuring alors que le contexte politico-économique demeure incertain et que les entreprises sont fragilisées par le remboursement notamment de la dette dite Covid-19. Un contexte particulier dans lequel praticiens du droit et clients se sont approprié la réforme transposant en droit français la Directive européenne restructuration et insolvabilité.

Des restructurations de dette LBO aux procédures collectives impliquant de profondes restructurations opérationnelles et sociales, quelle que soit la forme, le marché du restructuring s'inscrit depuis plusieurs mois dans une forte dynamique. Après une période marquée par la politique du « quoi qu'il en coûte », pour soutenir l'économie française pendant la crise sanitaire, conjuguée à des taux d'intérêt bas, les entreprises – et particulièrement les plus fragiles d'entre elles – doivent faire face à un environnement challengeant. Effet de rattrapage, dégradation du contexte économique et politique mondial, sous-performances liées à l'inflation et au coût des matières premières, difficultés d'accès à de nouveaux financements, remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE) sont autant d'éléments conduisant à une forte hausse des défaillances d'entreprises en 2024. Le niveau est même nettement supérieur à celui d'avant pandémie.

Tous les secteurs d'activité sont impactés. La construction, le commerce, l'hébergement et les services à la personne sont particulièrement dans l'œil du cyclone. L'immobilier et le retail sont toujours en souffrance, l'agroalimentaire et le luxe sont en difficulté avec le ralentissement de la consommation. La recrudescence des dossiers tant en judiciaire qu'en amiable est aussi le fait de crises sectorielles profondes (retail, industrie lourde, sous-traitance aéronautique et automobile, Ehpad, immobilier de bureau).

La conciliation, un outil efficace

Et les prochains mois s'annoncent encore difficiles pour beaucoup de sociétés qui devraient continuer à opter pour des traitements amiables des difficultés, particulièrement via la conciliation. Cette dernière « est devenue un outil particulièrement efficace qui, tout en demeurant une procédure amiable, permet à l'entreprise d'imposer des moratoires et délais de paiement aux créanciers non conciliants. Cette procédure préventive s'articule enfin parfaitement avec les procédures judiciaires : elle peut être un préalable à l'ouverture d'une procédure collective postérieure », analyse un praticien du droit. Les procédures préventives imposent néanmoins une certaine anticipation des difficultés et ne sont pas suffisantes pour traiter des difficultés opérationnelles et financières profondes ou brutales. En outre, les négociations avec les établissements bancaires s'avèrent davantage compliquées et les solutions amiables difficiles à trouver.

Taux élevé de liquidation judiciaire sèche

Beaucoup d'entreprises arriveraient même de plus en plus abîmées, selon la majorité des cabinets d'avocats sondés dans le cadre de notre classement Restructuring 2025, sans possibilité de faire de plan de continuation. Cela conduit à une augmentation du nombre d'ouvertures de procédures collectives avec un recours accru aux plans de cession (dans le meilleur des cas), mais aussi à un taux élevé de liquidation judiciaire sèche. Nombre d'accords négociés dans le cadre de procédures amiables peinent également

à être respectés face à une conjoncture économique difficile et un contexte politique incertain. S'ajoute aussi un net durcissement de la position des créanciers publics, venant fortement contraster les soutiens qui avaient été consentis pendant la crise sanitaire. Les entreprises sont confrontées à davantage de résistance à la constitution de passif fiscal et social de la part des pouvoirs publics.

Les sociétés en difficulté doivent faire face à des restructurations plus coûteuses et complexes en raison de la remontée des taux d'intérêt et d'un certain nombre de crises ou tensions sectorielles, comme le coût de l'énergie et des matières premières. Selon un cabinet, cela génère un « débat persistant sur le rapport coût-bénéfice des mécanismes de prévention par rapport aux procédures collectives. Le besoin d'une profonde restructuration pourra rendre ces dernières plus attractives ». Et un autre acteur du marché d'ajouter : « Comme cela a déjà été le cas sur certains dossiers de place, l'usage des procédures amiables devrait se diversifier et être de plus en plus un recours permettant de préparer une procédure collective subséquente et inévitable. »

Vers des standards anglo-saxons

La réforme des procédures collectives via l'ordonnance du 15 septembre 2021 modifiant le livre VI du Code de commerce, et son décret d'application qui ont notamment permis la transposition de la Directive européenne restructuration et insolvabilité a bouleversé certaines habitudes. « Ces réformes ont rééquilibré le rapport entre débiteur et créanciers, entre actionnaires et créanciers et entre créanciers eux-mêmes en fonction de leurs droits. Au-delà de ces aspects techniques, l'appréhension des dossiers a également évolué avec des créanciers plus encore considérés comme les décideurs du sort de l'entreprise », estime un cabinet de premier plan. D'autres confrères mettent en avant également « un rééquilibrage des procédures des grandes entreprises au profit des créanciers qui rapproche le marché français de la restructuration des standards anglo-saxons », une « flexibilité accrue avec la généralisation des classes de parties affectées et le privilège de post-money, facilitant la restructuration des passifs et le financement », ou encore les « réelles opportunités de restructuration agressive de l'endettement des sociétés ». Mais les avantages et risques des nouveaux concepts introduits dépendent tout de même du profil du client, créancier ou débiteur. « Le renforcement (relatif) des pouvoirs des créanciers notamment dans les situations où des classes de parties affectées sont constituées sera un avantage pour les créanciers les plus seniors et un risque pour les créanciers plus juniors », note un autre confrère.

Démocratisation du recours des classes de parties affectées

La majorité des équipes d'avocats spécialisés en restructuring s'accordent sur l'efficacité du dispositif des classes de parties affectées dans plusieurs dossiers emblématiques au cours des

deux dernières années et constatent une augmentation significative de son utilisation en 2024. Elle pointe toutefois un recours important en dessous des seuils de chiffre d'affaires et de salariés, même s'il ne s'agit pas de l'esprit initial de la loi. Si le mécanisme des classes de parties affectées dans le cadre de l'adoption des plans de sauvegarde et de redressement génère de nouvelles opportunités, il s'accompagne en effet de nombreuses incertitudes quant aux conditions retenues pour en faire application. « Quelques dossiers de place dessinent une pratique consistant à instrumentaliser le mécanisme des classes de parties affectées aux fins d'imposer aux créanciers des abandons de créances significatifs », déplore un cabinet. De plus, « une fois les contentieux tranchés sur les premiers dossiers de place, la sauvegarde accélérée avec classes de parties affectées s'est progressivement étendue aux restructurations bancaires classiques (avec notamment le traitement des PGE arrivant à maturité) et aux PME. On observe toutefois des excès dans l'utilisation de la réforme dans des dossiers small cap (dérogations trop larges à la règle de la priorité absolue, exclusion des actionnaires afin de limiter les efforts aux créanciers, segmentation artificielle des classes pour obtenir des différences de traitements drastiques parfois illégitimes entre créanciers de même rang...) », pointe un autre avocat.

Un mercato redynamisé

Après un mercato très dynamique lors de la survenance de la pandémie de Covid-19 et la relative période de calme les trois années suivantes, 2024 a vu de nouveau les mouvements significatifs sur la pratique restructuring. En tête, celui d'Anne-Sophie Noury chez **White & Case** pour piloter le département – qui figure déjà parmi les équipes leader du marché sous la houlette de Saam Golshani – en provenance de Weil, Gotshal & Manges. Ce dernier a également vu sa conseil Laura Bavoux basculer chez **Franklin** en tant qu'associée dans l'équipe de Numa Rengot. **Paul Hastings** a reconstruit son département restructuring avec le recrutement de Caroline Texier, ex-**DLA Piper**. La firme américaine s'est alors adjoint les services de Sandra Esquiva-Hesse, qui officiait depuis cinq ans chez Simmons & Simmons. Racine, NH Law et Fidal ont respectivement enregistré les départs de Julie Molinié chez **Bersay**, de David Lussigny chez **Steering Legal**, et Charlotte Marie chez **CMS Francis Lefebvre** à Lyon. LPA Law a vu les départs de Thomas Ehrecke chez **K & L Gates** et d'Arnaud Molinier chez **Squair**. Hadrien de Lauriston a lui intégré **Jeantet** en janvier 2025 en provenance d'Hoche Avocats.

A noter par ailleurs les cooptations en qualité d'associés d'Alicia Bali chez White & Case, de Thomas Doyen chez **Latham & Watkins**, de Marie-Alice Lafontaine chez **Lamartine Conseil**, de Batiste Saint-Guily chez **Willkie Farr & Gallagher**, de Lisa Ducani chez **Racine** ou encore de François Wyon chez **Orrick**. ■

Sahra Saoudi

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie est le garant de la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats,
2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
3. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

Classements

Nos classements couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
 - Qualité de la prestation délivrée
 - Diligence
 - Implication de l'équipe auprès du client
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**

Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives (sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations judiciaires)

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Mathieu Della Vittoria
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Joanna Gumpelson, Ségolène Coiffet
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Amanda Bevan-de Bernède, Pierre-Emmanuel Fender, Benoît Fleury, Bertrand Delaunay, Nataline Fleury
Latham & Watkins	Alexandra Bigot, Hervé Diogo Amengual, Thomas Doyen
Weil, Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Céline Domenget-Morin
White & Case	Anne-Sophie Noury, Saam Golshani, Alicia Bali
Willkie Farr & Gallagher	Lionel Spizzichino, Batiste Saint-Guily

★★★★★	
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Clifford Chance	Delphine Caramalli
Franklin	Numa Rengot, Laura Bavoux, Arnaud Pédron
Hogan Lovells	Philippe Druon, Astrid Zourli
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères, Carole Nerguararian
Racine	Antoine Diesbecq, Lisa Ducani*, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière, Frédéric Broud

★★★	
A&O Shearman	Hector Arroyo, Julien Roux
Advant Altana	Michel Jockey, Mana Rassouli, Pierre-Gilles Wogue, Julien Balensi
August Debouzy	Laurent Cotret
Bredin Prat	Olivier Puech, Nicolas Laurent
CMS Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
Fidal	Arnaud Roiron, Isabelle Vincent, Antoine Assie, Mathieu Aurignac, Thomas Carrera, Nicolas Chrisment, Patrick Espaignet, Yves-Marie Herrou, Didier Madrid, Clément Menard, Cécile Montpellier, Brigitte Petitdemange, Carlo Ricci, Hedy Saoudi
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Lucile Meriguet, Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Freshfields	Guilhem Bremond, Laurent Mabilat, Stéphanie Corbière, Marie Roche, Guy Benda
FTPA	Romain Lantourne, Edouard Fabre, Bruno Robin, Serge-Antoine Tchekhoff
Gide Loyrette Nouel	Jean-Gabriel Flandrois
Jones Day	Fabienne Beuzit
Lamartine Conseil	Marie-Alice Lafontaine, Lionel Hanachowicz
McDermott Will & Emery	Timothee Gagnepain, Bertrand Delafaye, Pierre-Arnoux Mayoly
Orrick Herrington & Sutcliffe	Aurélien Loric
Paul Hastings	Caroline Texier
Peltier Juvignat Marpeau & Associés	Nicolas Partouche
Rescue	Serge Pelletier
UGGC Avocats	Thierry Montéran, Marine Simonnot
Veil Jourde	Eugénie Amri, Géraud Saint Guilhem, Georges Jourde

★★	
Alerion avocats	Gilles Podeur
Bersay	Julie Molinié
Bignon Lebray	Serge Rastorgoueff, Antoine Benoit, Jérémie Boublil, Marie-Charlotte Dirart, Guillaume Douillard, Philippe Larivière
Boche Dobelle	Mylène Boché-Robinet, Véronique Dobelle
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP)	Didier Bruère-Dawson
Chammas & Marcheteau	Stéphane Cavet
Degroux Brugere	Valery Diaz
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Delphine Bretagnolle
DS Avocats	Jean-Charles Gancia, Valérie Léger, Thomas Obajtek
Enthoven Girard	Fabrice Girard, Eric Enthoven
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Jeanet	Laid-Estelle Laurent, Hadrien De Lauriston**
K&L Gates	Julien de Michele
Kramer Levin Naftalis & Frankel	Marie-Christine Fournier-Gille***
Moncey	Pierre-Alain Bouhenic, David Malamed
Next Step Avocats	Stéphane Bokobza, Cédric Chaumet
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Alexandre Roth, Kamel Ben Salah
Osborne Clarke	Nassim Ghalimi
PwC Société d'Avocats	Carole Dessus
Squadra Avocats	Charles Morel
Steering Legal	Sébastien Fleury, David Lussigny**
Stephenson Harwood	Alexandre Koenig
Tellechea Avocats	Marie Tellechea
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver, Carole Boumaiza

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Carpentier Peron Avocats	Hélène Carpentier
Coblence Avocats	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
Desfilis	Fabrice Dalat
DLA Piper	Sandra Esquiva-Hesse
KPMG Avocats	Patrick Mertz, Aurélie Salmon, Aline Cousin, Mathilde Clément
LPA Law	Julie Cittadini
Nova	Stéphanie Rousset Rouvière
Ravet Avocats	Yves Marie Ravet
Valoren	Virginie Verfaillie Tanguy, Virginie Lockwood
WB Legal	Philippe Berteaux

* Promue en janvier 2025

** Arrivé en janvier 2025

*** A rejoint Morgan Lewis & Bockius en janvier 2025

Classement des cabinets d'avocats en prévention des difficultés et en renégociation de dette

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Mathieu Della Vittoria
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Joanna Gumpelson, Ségolène Coiffet
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender, Benoît Fleury, Amanda Bevan-de Bernède, Bertrand Delaunay, Nataline Fleury
Hogan Lovells	Philippe Druon, Astrid Zourli
Latham & Watkins	Alexandra Bigot, Hervé Diogo Amengual, Thomas Doyen
Weil, Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Céline Domenget-Morin
White & Case	Anne-Sophie Noury, Saam Golshani, Alicia Bali
Willkie Farr & Gallagher	Lionel Spizzichino, Batiste Saint-Guily
★★★★★	
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Clifford Chance	Delphine Caramalli
Franklin	Numa Rengot, Laura Bavoux, Arnaud Pédron
Freshfields	Guilhem Bremond, Laurent Mabilat, Stéphanie Corbière, Marie Roche, Guy Benda
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères, Carole Nerguararian
McDermott Will & Emery	Timothée Gagnepain, Bertrand Delafaye, Pierre-Arnoux Mayoly
Orrick Herrington & Sutcliffe	Aurélien Loric
★★★	
A&O Shearman	Hector Arroyo, Julien Roux
August Debouzy	Laurent Cotret
Bredin Prat	Olivier Puech, Nicolas Laurent
CMS Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
Fidal	Arnaud Roiron, Isabelle Vincent, Antoine Assie, Mathieu Aurignac, Thomas Carrera, Nicolas Chrisment, Patrick Espaignet, Yves-Marie Herrou, Didier Madrid, Clément Menard, Cécile Montpellier, Brigitte Petitdemange, Carlo Ricci, Hedy Saoudi
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Lucile Meriguet, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde, Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed, Antoine Gabizon
FTPA	Romain Lantourne, Edouard Fabre, Bruno Robin, Serge-Antoine Tchekhoff
Gide Loyrette Nouel	Jean-Gabriel Flandrois
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Jones Day	Fabienne Beuzit
Paul Hastings	Caroline Texier
Peltier Juvigny Marpeau & Associés	Nicolas Partouche
Racine	Antoine Diesbecq, Lisa Ducani*, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière
Veil Jourde	Eugénie Amri, Géraud Saint Guilhem, Georges Jourde

★★	
Advant Altana	Michel Jockey, Mana Rassouli, Pierre-Gilles Wogue, Julien Balensi
Alerion Avocats	Gilles Podeur
Boche Dobelle	Mylène Boché-Robinet, Véronique Dobelle
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP)	Didier Bruère-Dawson
Carpentier Peron Avocats	Hélène Carpentier
Chammas & Marcheteau	Stéphane Cavet
Coblence Avocats	Benjamin Magnét, Ludovic Dorès
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Delphine Bretagnolle
DLA Piper	Sandra Esquiva-Hesse
Enthoven Girard	Fabrice Girard, Eric Enthoven
Jeantet	Laïd-Estelle Laurent, Hadrien De Lauriston**
K&L Gates	Julien de Michele
LPA Law	Julie Cittadini
Next Step Avocats	Stéphane Bokobza, Cédric Chaumet
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Alexandre Roth, Kamel Ben Salah
Osborne Clarke	Nassim Ghalimi
PwC Société d'Avocats	Carole Dessus
Rescue	Serge Pelletier
Squadra Avocats	Charles Morel
Stephenson Harwood	Alexandre Koenig
Tellechea Avocats	Marie Tellechea
UGGC Avocats	Thierry Montéran, Marine Simonnot
Valoren	Virginie Verfaillie Tanguy, Virginie Lockwood

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Bersay	Julie Molinié
Degroux Brugere	Valery Diaz
DS Avocats	Marie Trécan
KPMG Avocats	Patrick Mertz
Kramer Levin Naftalis & Frankel	Marie-Christine Fournier-Gille***
Nova	Stéphanie Rousset Rouvière
Steering Legal	Sébastien Fleury, David Lussigny**
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver, Carole Boumaiza
WB Legal	Philippe Berteaux

* Promue en janvier 2025

** Arrivé en janvier 2025

*** A rejoint Morgan Lewis & Bockius en janvier 2025

Les PSE prennent le pas sur les projets de départs volontaires

La multiplication des difficultés économiques des entreprises et des problématiques d'investissement entraîne une hausse des procédures de licenciements économiques collectifs dans tous les secteurs. Si les mesures encourageant les départs volontaires étaient privilégiées les dernières années, la conjoncture mondiale incertaine pousse nombre d'entreprises à opter pour une voie contrainte en matière de réduction des effectifs.

« Compte tenu du contexte économique dégradé, nous observons une hausse des demandes en matière de licenciement économique », a indiqué un cabinet d'avocats spécialisé en droit social dans le cadre du classement Restructuring 2025 d'Option Droit & Affaires. Une position partagée par l'ensemble des acteurs sondés. Les plans sociaux et les contentieux afférents se sont intensifiés depuis plusieurs mois, les sociétés réinitiant en particulier des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Cette tendance se confirme, et semble même s'amplifier significativement sur 2025. « La situation économique, notamment due à l'instabilité politique, conduit les entreprises à accélérer le mouvement. Plusieurs PSE d'envergure viennent d'être annoncés, d'autres sont en projet. Il est à parier que leur nombre sera conséquent en 2025 », note un acteur de premier plan.

L'automobile et la construction, mais pas seulement

Aussi bien les grandes entreprises que les petites et moyennes structures sont concernées. Michelin, Auchan... Les récentes annonces de restructurations majeures témoignent d'une reprise des plans sociaux et réorganisations d'entreprises massifs. Comme en matière de défaillances d'entreprises, l'automobile, le retail, la construction ou encore la restauration figurent parmi les secteurs les plus touchés. Tandis qu'en 2023, les projets de réduction de la masse salariale concernaient prioritairement des entreprises du digital devant baisser leurs coûts sous la pression des investisseurs et de la raréfaction des fonds disponibles, 2024 a vu ces opérations toucher aussi des entreprises plus matures dans des secteurs variés, tels que l'industrie chimique, la publicité et la communication ou encore la finance.

Au 3^e trimestre 2024, le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) validés et/ou homologués s'est ainsi établi à 141 procédures et a conduit à 23 800 ruptures de contrats,

soit respectivement une hausse de 7,6 % et un doublement par rapport au trimestre précédent, selon les derniers chiffres publiés par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) avec France Travail. Sur un an, les PSE se sont accrus de 27 % et les effectifs concernés en hausse de 131,1 %, se concentrant sur quelques plans dans les secteurs de la logistique et de la distribution. Le nombre de PSE initiés sur le 3^e trimestre augmente lui aussi de 20,3 % pour atteindre 178 procédures et croît de 34,8 % sur un an.

Un focus sur la réemployabilité et les risques psychosociaux

« Dans le cadre des plans sociaux, nous sommes aujourd'hui davantage sur des PSE, explique un avocat. Les mesures d'accompagnement intégrées évoluent aussi. L'administration a un regard rigide sur certains dossiers et sur ses exigences concernant les mesures dépassant le cadre légal. Il est de plus en plus délicat de faire passer un PSE s'il n'y a pas de plan volontaire associé. Il y a également un focus sur la réemployabilité et sur les risques psychosociaux, alors que par le passé primait l'importance des indemnités financières allouées. L'administration est très vigilante sur la problématique du transfert de la charge de travail. Le plan ne doit pas être une boîte à chômage. » La hausse des dispositifs contraints ne signifie pas pour autant l'abandon des stratégies de réduction d'effectifs négociée comme les ruptures conventionnelles collectives (RCC) lorsqu'il s'agit de sociétés désireuses de se concentrer sur certaines activités ou lorsque celles-ci n'ont que peu eu recours les années précédentes à ces dispositifs, note un autre cabinet.

Une clarification continue par la jurisprudence

« Nous nous attendons donc à une année 2025 en croissance sur les projets de plans sociaux, sans changements significatifs au plan juridique, sous réserve d'une éventuelle réforme législative en cas de réorientation politique », estime un associé. Si la pratique des plans sociaux et contentieux afférents n'a pas l'objet de réformes juridiques majeures

en 2024, elle poursuit sa clarification par la jurisprudence en matière – entre autres – de détermination des effectifs déclenchant l'obligation de mettre en place un PSE, de conditions de validité et de contestation des accords PSE, de champ de contrôle de l'administration, de droits des salariés, ou encore de détermination de la compétence juridictionnelle judiciaire ou administrative selon les sujets. Le segment s'accompagne en effet d'une complexification des contentieux, avec des affaires de plus en plus techniques et des tensions accrues au sein des réunions de comité social et économique (CSE), pointe un praticien du droit. Les acteurs de la place constatent toutefois un renforcement de l'importance des outils de médiation pour prévenir et gérer efficacement les conflits collectifs.

Malgré les perspectives dynamiques du marché, les mouvements au sein des cabinets d'avocats sont contenus. **Flichy**

Grangé Avocats, qui a vu partir Marine Conche (désormais chez **Ouranos Avocat**), a accueilli dans le même temps Stéphane Flichy (ex-Guillemin-Flichy) et promu Olivier Mambéré. Nicole Goulard (ex-GFD-Avocats) a elle rejoint **Ogletree Deakins**, qui a également coopté comme associé Paul Clair. Pour sa part, **Gide Loyrette Nouel** s'est adjoint les services d'Anne Le Quinquis, ancienne de Fromont Briens. L'ex-associée d'Ayache, Caroline André-Hesse, a intégré **Jeantet** en janvier 2025. Stephenson Harwood a vu le départ de Soazig Préteselle chez **Hoche Avocats**, mais l'arrivée d'Isabelle Dautet en provenance de De Pardieu Brocas Maffei. Côté promotions, Julien Tayeg, Thomas Fageole, Alix Combes ont accédé au rang d'associés chez **Fidal**, Bérangère de Nazelle et Benoit Dorin chez **Chassany Watrelot et Associés**, ou encore Niloufar Gholami Babil chez **Factorhy Avocats**. ■ Sahra Saoudi

Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Actance	Eliane Chateavieux, Loïc Touranchet, Emeric Sorel, Pierre-Alexis Dumont, Lucie Vincens, Chloé Bouchez, Sébastien Leroy, Sophie Rey, Aymeric de Lamarzelle, Virginie Audet, Marion Robert, Nelly Pourtier, Laurence Chrebor, Mathias Joste, Frédéric Zunz, Jean-Michel Renucci, Béatrice Barral
August Debouzy	Emmanuelle Barbara, Philippe Durand, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Catherine Le Manchec, Anais Qureshi, Fabienne Haas, Eric Manca, Diane Reboursier, Laure Hosni
CMS Francis Lefebvre	Caroline Froger-Michon, Alain Herrmann, Ghislain Beauce d'Augères, Pierre Bonneau, Raphael Bordier, Nicolas Callies, Damien Decolasse, Vincent Delage, Olivier Duthillet de Lamothe, Laurent Marquet de Vasselot, Olivier Rodolphe, Thierry Roman, Maïté Ollivier, Ludovique Clavreul
DLA Piper	Nicolas Léger, Philippe Danesi, Bijan Eghbal, Jérôme Halphen, Stéphanie Schindler
Factorhy Avocats	Laurent Gamet, Grégory Chastagnol, Alexandre Roumieu, Uriel Sansy, Benjamin Desaint, Leslie Nicolai, Victor Roisin, Christophe Leite Da Silva, Myriam Tourneur, Aurore Tixier Merjanyan, Marius Buscarini
Flichy Grangé Avocats	Joël Grangé, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier, Florence Bacquet, Caroline Scherrmann, Camille Ventejou, Cyprien Pialoux

★★★★	
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Rozec
Chassany Watrelot et Associés	Jérôme Watrelot, Elisabeth Graujeman, Hélène Guillot, Virgile Zeimet, Abdelkader Hamida, Benoît Dubessay, Philippe Chassany, Laurence Cohen, Bérangère de Nazelle, Xavier de Jerphanion, Mohamed Oulkhovir, Bruno Briatta
Clifford Chance	François Farmine, Florence Aubonnet
Gide Loyrette Nouel	David Jonin, Guillaume Navarro, Benjamin Krief, Anne Le Quinquis
Ogletree Deakins	Jean-Marc Albiol, Cécile Martin, Stéphane Bloch, Nicolas Peixoto, Karin Dulac, Alexandre Abitbol, Paul Clair, Nicole Goulard

★★★	
Bredin Prat	Laetitia Tombarello, Cyril Gaillard, Pascale Lagesse
Fidal	Stéphane Beal, William Ivernel, Olivia Rault-Dubois, Jean-François Drilleau, Caroline Ferte, Jean Christophe Genin, Antoine Jouhet, Grégory Olczak-Godefert, Anne Imbert, Franck Pontruche, Manuella Fauvel, Lorraine Raimbert-Nusse, Mathieu Herve, Delphine Stella-Bernad, David Durand, Hélène Gosselin, Cécile Terrenoire, Maxence Luyckx, Nadia Raïsson, Thierry Vernay, Aurélie Lejeune, Cédric Rumeaux, Arnaud Saint Raymond, Marion Cornu, Stéphanie De Luca, Quentin Ripert, Daniel Rogalinsky, Isabelle Corriatt, Laurence Guettaf Pechenet, Xavier Drouin
Fieldfisher	Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Hogan Lovells	Thierry Meillat, Marion Guertault
Latham & Watkins	Matthias Rubner
Linklaters	Lionel Vuidard, Géric Clomes
Orrick Herrington & Sutcliffe	Emmanuel Bénard, Nadège Owen, Hélène Boukez, Chek-Lhy Luu, Elise Naudin, Anissa Benadda, Chabha Agrea, Alexandra Pawlowski, Lisandre Bédard-Venne
Racine	Frédéric Broud, Sarah Usunier, Philippe Rogez, Amanda Galvan, Guillaume Thuleau
UGGC Avocats	Sophie Uettwiller, Jennifer Carrel, Marine Lamotte*
Valoren	Virginie Lockwood
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver, Carole Boumaiza
White & Case	Alexandre Jaurett, Valérie Ménard

★★	
Advant Altana	Pierre Lubet, Mickael D'Allende
DS Avocats	Frédéric Godard-Auguste, Patricia Jeannin, Beatrice Pola, Léa Duhamel
Franklin	Myriam de Gaudusson, Patrick Thiébart
Freshfields	Gwen Senlanne, Christel Cacioppo
Gibson Dunn	Nataline Fleury
Jeanetet	Nicolas Mancret, Laetitia Ternisien, Caroline Andre-Hesse**
LPA Law	Karine Bezille, Sophie Marinier, Sandra Hundsdorfer
Osborne Clarke	Maxime Pigeon, Jérôme Scapoli
PwC Société d'Avocats	Bernard Borrely, Aurélie Cluzel d'Andlau, Corinne Guyot Chavanon
Veil Jourde	Pauline Larroque-Daran

★	
Bersay	Anne-Lise Puget, Nathalie Cerqueira
Bignon Lebray	Serge Rastorgoueff, Antoine Benoit, Jérémie Boublil, Marie-Charlotte Dirart, Guillaume Douillard, Philippe Larivière
Degroux Brugere	Valery Diaz
Delsol Avocats	Delphine Bretagnolle, Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert
Jones Day	Emmanuelle Rivez-Domont
KPMG Avocats	Albane Eglinger, Olivier Masi, Patricia Aubry
Lamartine Conseil	Jérôme Cochet, Charlotte Moreau
Melville Avocats	Pierre Warin
Stephenson Harwood	Isabelle Dauzet

* Promue en janvier 2025

** Nommée associée au 1er janvier 2025